

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN

AVIS PUBLIC

**DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION – AVIS À UN TIERS
CONCERNÉ**

AVIS est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que la Municipalité d'Ange-Gardien a reçu une demande d'accès à l'information portant sur le permis d'agrandissement résidentiel du 255, rue Principale à Ange-Gardien, identifié comme étant le lot numéro 36-2, en 2007.


Les documents annexés à la demande de permis ont été fournis à la Municipalité par un tiers, Mme France Lamarre.

En vertu de l'article 25 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, ces documents, avant d'être communiqués, doivent faire l'objet d'un avis au tiers concerné.

Si vous êtes le tiers concerné mentionné ci-dessus, vous avez vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis pour nous transmettre vos observations.

**DONNÉ À ANGE-GARDIEN CE 8^e JOUR DE JUIN
DEUX MILLE VINGT-SIX**

La directrice générale et greffière-trésorière,



Brigitte Vachon